



Sommaire

- **Actualités régionales**
Page 2
- **L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse**
Page 4
- **Dossier**
Page 6
- **Parole d'adhérent**
Page 8
- **Bourse des déchets**
Page 9
- **Bonnes pratiques environnementales**
Page 10
- **Echo de l'association / Outils**
Page 11
- + **Cahier détachable**
Page centrale

Directeur de la publication :

Michel DEPRAETERE

Comité de rédaction :Marc VALENTIN, Joseph BRYKS,
Michel DEPRAETERE, Aurélie FLOCH,**Périodicité :** semestriel**Tirage :** 1500 exemplaires**Zone de diffusion :** région PACA**Publicités :**

Renseignements au 04 91 13 86 32

Environnement-Industrie :

Association loi 1901 fondée en 1974

Agréée pour la protection de
l'environnement

35 rue Sainte Victoire - BP 21856

13221 Marseille cedex 01

Contact : Marc Valentin

Tél : 04 91 13 86 08

Email : contact@environnement-industrie.comSite internet : www.environnement-industrie.com**Graphisme :** www.hcd.fr**Reprographie :** Spot imprimerie

>Edito

Plus que jamais les échanges d'expérience et d'expertise de nos adhérents seront précieux, pour maintenir la démarche de progrès sans sacrifier l'avenir.

>La loi relative à la mise en œuvre des propositions du Grenelle de l'environnement a été adoptée par l'Assemblée Nationale le 21 octobre 2008. Cette loi, qui définit un cadre très complet des orientations en matière de développement durable, sera suivie dans les mois qui viennent par des textes d'application, dont les premiers effets sont inscrits dans le projet de Loi de finances 2009.

Si les priorités d'action portent sur le bâtiment et les transports, de nombreux volets de la loi touchent aussi l'industrie. Et les installations classées (ICPE) sont particulièrement concernées par les 11 articles du Titre III, intitulé Prévention des risques pour l'environnement et la santé ; Prévention des déchets. Les articles traitant de l'Eau et l'Energie programment aussi des changements importants pour nos entreprises.

Notre première préoccupation est d'informer nos adhérents de leurs nouvelles obligations. Notre bulletin y consacra toute la place nécessaire, et nous serons sans doute amenés à augmenter la fréquence de nos lettres d'information, et de nos échanges sur le réseau.

Notre programme de formations 2009 sera enrichi pour répondre aux besoins exprimés dans un questionnaire diffusé aux ICPE de notre région. Vous trouverez ce questionnaire dans le cahier détachable en page centrale. N'hésitez pas à nous le retourner !

Nous voulons utiliser au mieux les compétences des éco-entreprises qui sont devenues " membres associés " de notre association, pour accélérer notre compréhension et nos progrès dans les domaines prioritaires de la prévention des risques et la protection de l'environnement.

Cependant, la crise économique rendra plus délicate la réalisation des actions découlant du Grenelle de l'environnement, dont le coût est souvent élevé. Nous devons veiller à ne pas aggraver les difficultés financières de nos entreprises par une application précipitée des nouvelles réglementations. Plus que jamais les échanges d'expérience et d'expertise de nos adhérents seront précieux, pour maintenir la démarche de progrès sans sacrifier l'avenir.

Au seuil de cette nouvelle année qui s'annonce difficile, je souhaite sincèrement que notre action collective aide tous nos adhérents à surmonter les difficultés conjoncturelles, pour continuer cette démarche de développement durable.

Au nom du Bureau de notre Association, et de l'équipe d'Environnement-Industrie, je vous présente aussi nos meilleurs vœux de santé et de succès, pour vous et votre famille.

Michel DEPRAETERE
Président d'Environnement-Industrie



Photo : HCD Fotolia © nyul

Charte d'engagement PDIE du GIHVA

(signature jeudi 9 octobre 2008).

> la première charte PDIE de zone d'activités signée dans les Bouches du Rhône... !

> plus de 17 entreprises sont déjà signataires (et peut être plus d'autres confirmations sont en attente) Suite au pré-diagnostic du Plan de Déplacement Inter-Entreprise réalisé par la CCIMP, les entreprises membres du groupe de travail PDIE du Groupement des Industriels de la Haute Vallée de l'Arc (GIHVA), notamment STMicroelectronics et ATMEL, ont souhaité formaliser le lancement de leur démarche par la réalisation d'une charte d'engagement.

Cette charte vise à impliquer les entreprises de la zone dans la problématique des déplacements et à les engager dans la mise en œuvre d'actions favorisant d'autres modes de transports que la voiture particulière. A travers la charte, chacune des parties - association et entreprises - jouera un rôle déterminant pour garantir le succès de la démarche, obtenir l'adhésion des salariés et le soutien des partenaires institutionnels.

Elle symbolise un engagement fort, collectif et structuré de l'association et des entreprises des zones du GIHVA.

Le PDIE de Rousset est la première action collective que la CCIMP a menée sur ce sujet (initiée en 2007). **A ce jour, le PDIE de Rousset est le premier dans les Bouches du Rhône et de fait, le plus avancé.**

Concrètement, dans les mois à venir, les usagers de la zone devraient voir apparaître des solutions de transports alternatifs (pour l'instant à l'étude, exemple : des actions en faveur du co-voiturage, amélioration de l'offre de transports collectifs notamment venant du pays d'Aix et du Var, mise en place de vélos intra-zone..) ainsi que des supports de communication propres aux PDIE de Rousset (tous les modes d'accès à la

zone). Cette démarche PDIE est pilotée par le GIHVA (avec l'appui technique et opérationnel de la CCIMP).

Pour information : le pré-diagnostic du PDIE d'Athélie (la Ciotat) devrait être prêt pour février.

Commission Territoriale Littoral Méditerranée

La commission géographique littorale est devenue la Commission Territoriale Littoral Méditerranée. Le nouveau président est M. Michel PARTAGE (Maire de Varages commune du Var), au titre de la coopération interdépartementale.

La Vice-Présidence est assurée par M. Michel DEPRAETERE, président d'Environnement-Industrie et M. Victor BASTUCK, Président de la Fédération de pêche des Alpes-Maritimes.

CHANGE (Les CCI s'engagent à promouvoir l'énergie intelligente auprès des PME / PMI)



Dans un contexte mondial d'envolée des coûts de l'énergie, de sécurité d'approvisionnement et d'augmentation de la pression réglementaire, le projet " CHAN-

GE " vise à créer un réseau européen de conseillers Energie dans les CCI à même de conseiller et d'accompagner les PME vers l'optimisation de leurs consommations énergétiques.

Cofinancée par la Commission européenne, cette initiative regroupe 12 pays. En France, dix C(R)CI sont impliquées sous la coordination de la CCI Marseille Provence.

Objectifs :

- **Faciliter l'accès aux informations** sur l'énergie pour les PME / PMI (réglementations, bonnes pratiques, coûts et financements, renouvelables, outils gratuits et utilisables, marché, acteurs du secteur...), notamment au travers d'évènements " énergie " devant se dérouler sur 2009 et 2010.
- **Réaliser des pré-diagnostics gratuits** permettant d'identifier des potentiels en terme de réduction des consommations d'énergie chez les PME / PMI.
- **Constituer un guide des bonnes pratiques** pour aider les PME / PMI sur les questions d'énergie.
- **Réaliser une enquête européenne auprès des PME** sur les facteurs (opportunités / contraintes) influençant leur comportement sur le thème de l'énergie.

Pour plus d'informations, informez-vous auprès de vos C(R)CI.

CCI Marseille-Provence : M. VALENTIN - Tel. : 04 91 13 86 08

CCI Var : M. HOURS - Tel. : 04 94 22 89 15

Actions Nationales 2009 des DRIRE

Lors de sa réunion " Rencontre des Installations Classées " en novembre dernier, la DRIRE PACA a notamment présenté les actions nationales 2009 des DRIRE. A noter pour cette année, l'élargissement à d'autres risques technologiques (équipements sous pression, canalisations de transport de matières dangereuses et de distribution de gaz).

Démarche de maîtrise des risques, élaboration des PPRT, intégrité des canalisations de transport, mise en œuvre des MTD, résorption des PCB et réduction des substances dangereuses constituent les actions dites prioritaires en 2009.

Retrouver les actions nationales de la DRIRE pour 2009 sur le site de la DRIRE PACA

REACH : Premier bilan à la fin du pré-enregistrement est dressé

243 000 actes de pré-enregistrement de substances chimiques ont été effectués, signe de la mobilisation des acteurs industriels.

Depuis le 1er décembre minuit, les entreprises doivent désormais se coordonner au sein des forums d'échanges d'information afin de préparer des dossiers d'enregistrement qui seront ensuite transmis à l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA). Ces dossiers, comprenant les informations utiles pour une meilleure connaissance des dangers et des risques des substances chimiques, devront arriver à l'Agence d'ici au 30 novembre 2010.

La fin de la phase de pré-enregistrement permet aussi la mise en œuvre des contrôles propres au règlement REACH.

Il est rappelé que le service national d'assistance réglementaire continuera d'apporter son soutien aux entreprises pour les orienter et leur permettre de répondre le mieux possible aux exigences du règlement.

Source : Communiqué de presse du secrétaire d'État chargé de l'industrie et de la secrétaire d'État chargée de l'écologie, 9 déc. 2008

Innov'Azur Environnement
vous propose des solutions performantes
adaptées à vos problématiques environnementales,
réglementaires et financières.

Traitement des gaz

- Valorisation des déchets gazeux (NH³, HCl, NOx, COV)
- Destruction d'odeurs et de polluants, Optimisation énergétique

Solutions de traitement de l'eau

- Station d'épuration des eaux industrielles
- Recyclage des fluides, Système de traitement par ultra violet

Bornes de surveillance

- Bornes autonomes de mesure (NO², SO², CO, bruit, météo)
- Centralisation, analyse et diffusion des données (web, SMS)

291 avenue des Alpes 06 250 Mougins tel : 04 83 86 09 28 fax : 04 92 99 29 28 Email : industrie@innovazur.com
www.innovazur.com



L'agence de l'eau, partenaire pour réduire les rejets industriels ponctuels des substances dangereuses

> Les pollutions dangereuses sont à l'origine d'impacts environnementaux dont les effets peuvent être irréversibles pour les écosystèmes. Les conséquences sanitaires peuvent également être importantes.

L'industrie a entrepris depuis de nombreuses années des efforts conséquents afin de réduire et surveiller les volumes de polluants rejetés dans les milieux aquatiques. Ces actions, aux résultats probants, ont porté jusqu'à présent sur les polluants les mieux connus (matières en suspension, oxydables, azotées...).

Des actions concertées

Les Questions techniques à résoudre

- Quelle est l'origine de ces substances (produits utilisés, génération au cours du procédé...)?
- Quelles solutions existent pour réduire les rejets, voire les supprimer ?

Le manque de connaissance quant aux dangers de ces substances et le caractère "invisible" de leurs effets, qui se révèlent parfois à long terme, ne facilite pas la mobilisation pour réduire ces rejets. Seule une action concertée entre les différents acteurs, permettant de mobiliser tous les leviers d'action réglementaires, techniques et financiers, permettra l'atteinte du bon état des eaux.

Une centaine d'émetteurs identifiés en 2007

L'origine diversifiée de ces substances nécessite d'approfondir l'identification des émetteurs. Pour agir rapidement, il convient dans un premier temps de cibler les interventions sur un nombre restreint d'établissements parmi les principaux émetteurs de ces substances. Suite à l'exploitation des résultats d'une campagne d'analyses de rejets de substances dangereuses menée en 2007, une centaine d'établissements industriels a été sélectionnée par les DRIRE et l'Agence de l'eau comme principaux émetteurs de certaines substances dangereuses. Ils feront l'objet d'un accompagnement spécifique (analyses sur site...).

Comment mettre en place un partenariat ?

1. La Drire

- vérifie et garantit la conformité des rejets des entreprises avec leurs arrêtés d'autorisation préfectorale ;
- impose aux entreprises une surveillance régulière de leurs rejets de substances dangereuses ;
- incite à adopter des pratiques et des technologies conduisant à la réduction et/ou à la suppression des rejets de substances dangereuses.

Des objectifs partagés

- Mieux connaître l'origine des substances.
- Mieux connaître les procédés / changement de pratiques de réduction et suppression des substances.
- Contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de réduction et suppression des rejets.



2. Des partenariats techniques à différentes échelles

- les représentants nationaux de certaines branches d'activité mènent une recherche sur les solutions de réduction ou de suppression de rejets spécifiques à leurs secteurs ;
- les associations d'industriels engagent une animation locale sur certains territoires ;
- les centres techniques ou bureaux d'études spécialisés accompagnent les établissements individuellement dans la recherche des sources et des solutions de réduction ou suppression des rejets dangereux.

3. L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, partenaire financier, technique et de communication

- visite les industriels pour inciter les actions en faveur de la réduction des rejets de substances dangereuses (aides techniques et financières) ;
- soutient financièrement les projets d'étude ou de travaux de réduction ;
- sensibilise et informe les acteurs potentiels (entreprises, collectivités...).

UN EXEMPLE DE DEMARCHE REUSSIE DE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES DISPERSEES

La vallée de l'Arve est le centre "mondial" de l'industrie du décolletage, avec près de 1 000 entreprises spécialisées.

La pollution par les rejets industriels représente un risque de perturbation des milieux et de l'alimentation en eau potable de la région d'Annemasse et de Genève. Des actions conduites depuis 10 ans ont permis de réduire notamment les principales sources de pollutions dues aux hydrocarbures et aux métaux. Mais il reste à traiter une multiplicité de rejets polluants de petites et moyennes entreprises.

Un nouveau partenariat pour intensifier l'action a été conclu entre le SIVOM de Cluses, le Syndicat du décolletage et le Syndicat d'aménagement de l'Arve qui se sont accordés sur les objectifs suivants :

- baisse de 50% de la concentration en métaux dans les boues de l'unité de traitement des eaux usées de la région de Cluses ;
- passage à la classe " Bonne qualité " pour la rivière Arve pour le nickel, le zinc, le cuivre et le chrome ;
- multiplication par deux des déchets industriels spéciaux orientés vers des filières adaptées.

La lutte contre les toxiques

Les aides de l'agence de l'eau

- Etudes : subvention de 50%
- Investissements des entreprises pour réduire leurs effluents : subvention de 30%

Le Cycle de l'EAU

- Eaux industrielles
- Eaux de refroidissement
- Eaux résiduelles industrielles
- Eau potable
- Hydraulique urbaine
- Eaux usées urbaines
- Hydraulique fluviale
- Eaux souterraines - Modélisation
- Eaux du secteur tertiaire

contact.eau@guigues.com



Ensemble, pour mieux préparer l'avenir

Siège social :

70 rue Pierre DUHEM
Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence
13 856 AIX-en-PROVENCE CEDEX
03
☎ 04 42 16 65 00 -
www.guigues.com

L'ENVIRONNEMENT et les risques

- Management environnemental
- Management santé/sécurité
- Audits QHSE et Due Diligence
- Sites et sols pollués
- Démarches réglementaires (DAE,...)
- Risques technologiques (études de danger,...)
- Risques sanitaires
- Bilan des gaz à effet de serre
- Air et odeurs

contact.environnement@guigues.com

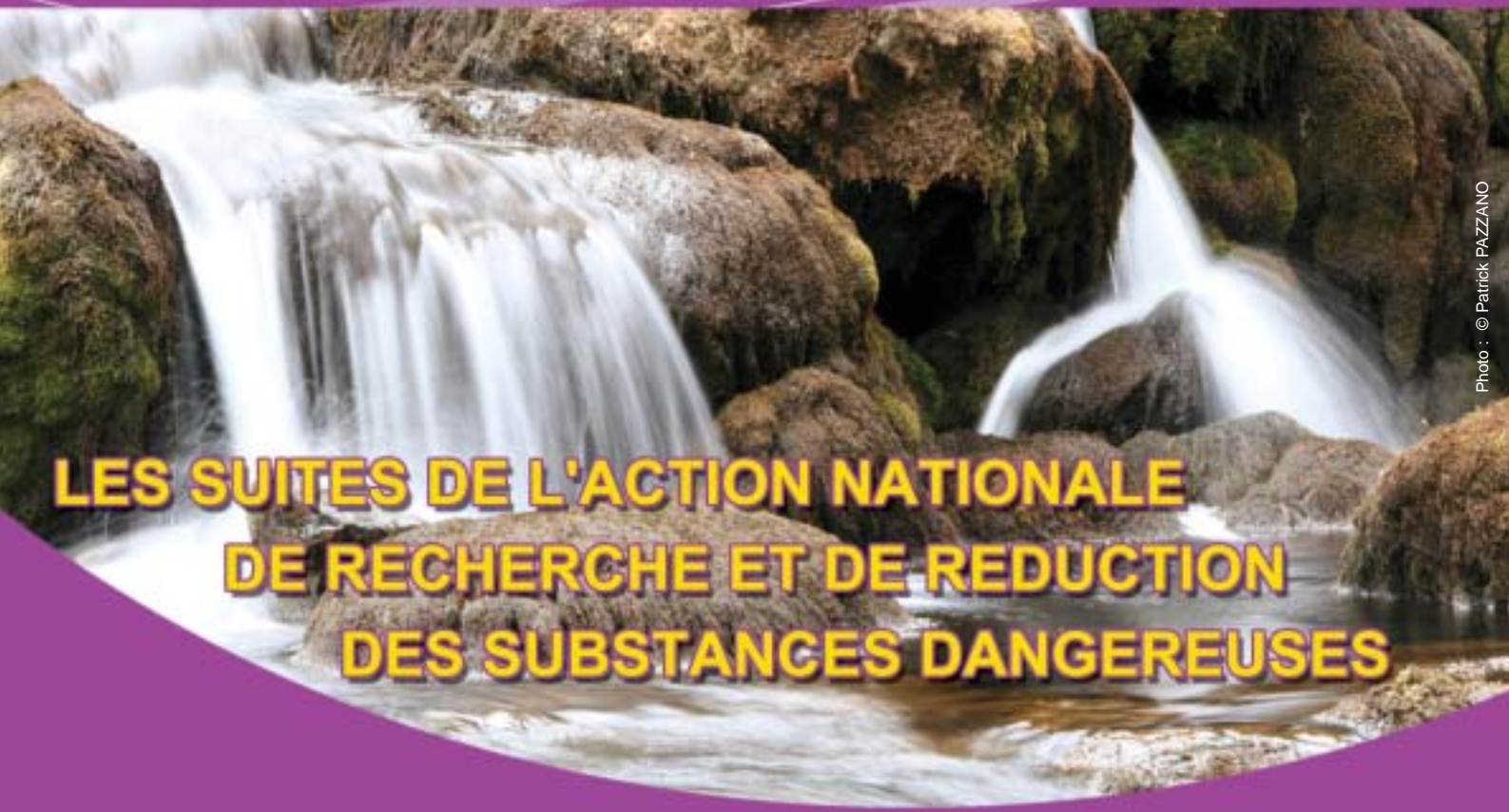


Photo : © Patrick PAZZANO

LES SUITES DE L'ACTION NATIONALE DE RECHERCHE ET DE REDUCTION DES SUBSTANCES DANGEREUSES

Par circulaire du 4 février 2002 était lancée l'action nationale de recherche et de réduction des substances dangereuses pour le milieu aquatique présentes dans les rejets des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Cette action s'inscrivait alors pleinement dans l'initiation de la démarche imposée par la directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000 dite directive cadre sur l'eau (DCE) visant à renforcer la protection de l'environnement aquatique par des mesures spécifiques conçues pour, d'une part, réduire progressivement les rejets et pertes de substances prioritaires et, d'autre part, supprimer progressivement les rejets, émissions et pertes des substances dangereuses prioritaires (substances figurant sur les listes des annexes 9 et 10 de la DCE). Cette action visait également à contribuer au respect des objectifs fixés par le plan national d'action contre la pollution des milieux aquatiques par certaines substances dangereuses (PNAR) figurant sur les listes 1 et 2 de la directive 76/464/CE (désormais codifiée sous le n°2006/11/CE du 15/02/2006). Ce plan national d'action est décrit par l'arrêté du 30 juin 2005 qui a été modifié et complété par l'arrêté du 21 mars 2007.

06

Fin 2007, le rapport final de la première phase de cette action nationale, présentant les résultats obtenus à l'issue de cette période de cinq ans, a pu être rendu public. Le rapport de la synthèse nationale est disponible sur le site Internet <http://rsde.ineris.fr> et pour la région paca http://www.spppi-paca.org/doc/doc_2008-1-31_rapportetape.pdf

C'est au vu du bilan présenté par ce rapport qu'il est entrain d'être décidé de rentrer dans une 2ème phase de cette action nationale déclinées par voie de circulaire en cours de rédaction. Cette 2° phase devrait consister en la mise en place d'actions généralisées, mais déclinées sectoriellement, de surveillance et de quantification des flux de substances dangereuses déversées par les rejets aqueux des ICPE soumises à autorisation. Consécutivement voire conjointement dans certains cas à ces actions de surveillance visant à caractériser précisément les rejets, des actions visant à la réduction de ces flux de substances dangereuses seront engagées.

Dans un premier temps, six mesures sur chacune des substances de la liste figurant à l'APC seront à réaliser par l'exploitant (fonction de son secteur d'activité). En l'absence de justifications pertinentes de l'exploitant proposant un rythme plus adapté au fonctionnement spécifique de son établissement, le pas de

temps auxquelles doivent être réalisées ces six mesures est un pas de temps mensuel avec un prélèvement sur 24h représentatif du fonctionnement moyen de l'établissement.

A l'issue de cette phase de surveillance initiale, ne devront continuer à être surveillées que les substances pour lesquelles les mesures préalablement réalisées auront permis de mettre en évidence une émission réelle et significative. Pour cela, une fois les six premières mesures réalisées, l'exploitant remettra au service de l'inspection des installations classées un rapport comprenant l'ensemble des rapports d'analyse, des commentaires et explications sur les résultats obtenus.

L'exploitant pourra proposer, le cas échéant, de ne poursuivre la surveillance que sur un nombre restreint de substances en argumentant sa demande. C'est, après examen et validation par le service de l'inspection, des conclusions du rapport susvisé et des arguments présentés que sera établie la liste de substances à maintenir en surveillance pérenne.

En l'absence d'argumentation pertinente présentée par l'exploitant justifiant un autre rythme de mesures, c'est la fréquence trimestrielle qui sera alors imposée pour la surveillance de ces substances pendant une durée minimale de 2 ans et demi. A l'issue de cette période et au vu de l'évolution des flux rejetés pour chaque substance, une actualisation de la surveillance sera de nouveau engagée à la demande de l'exploitant.

Cette démarche s'inscrit dans les actions prévues par le projet de circulaire cadre sur les substances ayant pour objectif :

- Décliner un plan d'action définissant la stratégie globale du MEEDDAT en matière de lutte contre les pollutions de l'eau par les substances chimiques
 - Réduire les rejets et atteindre le bon état des masses d'eau - chimique et écologique-
- Tous les contributeurs doivent être impliqués (ICPE, STEP, émissions diffuses...). conformément
- Second plan National Santé Environnement (2009-2013)
 - REACH
 - Aux conclusions du Grenelle de l'environnement notamment sur émissions de pesticides

Elle participera à la dernière ligne droite dans la rédaction des SDAGE et programmes de mesure en vue de leur adoption fin 2009

L'évolution de la démarche

Directive 2006/11/CE (ex 76/464) détermine une réglementation générale pour la pollution des eaux causée par certaines substances

- Liste I : suppression de la pollution des eaux
- Liste II : réduction de la pollution des eaux

Directive 2006/11/CE (ex 76/464) détermine une réglementation générale pour la pollution des eaux causée par certaines substances

- Liste I : suppression de la pollution des eaux
- Liste II : réduction de la pollution des eaux

1976

Contentieux pour non respect des objectifs de la directive

Inventaire exceptionnel des substances des listes I et II dans le milieu

Circulaire du 04/02/02 :

recherche et réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau par les ICPE : rapport final de l'action publié en janvier 2008

Cadre national : Arrêté et décret du 25/04/05 relatif au programme national de réduction (PNAR)^p (modifié par AM du 21 mars 2007)

Fixe des NQE provisoires pour les substances pertinentes (celles retrouvées au moins une fois dans le milieu suite à l'inventaire exceptionnel)

Circulaire du 7 mai 2007 fixe

- des NQE provisoires pour les substances pertinentes des listes I et II et pour les SDP et SP de la DCE
- des objectifs de réduction en 2015 par / 2004: 50% des rejets pour les SDP et les listes I, 30% des rejets pour les SP et 10% pour les autres

Circulaire DGPR 2008 :

poursuite de l'action RSDE pour les ICPE

Adoption de la directive fille de la DCE fixant des NQE dans les eaux de surface

circulaire "cadre" au niveau du MEEDDAT fin 2008 : Décliner un plan d'action définissant la stratégie globale du MEEDDAT en matière de lutte contre les pollutions de l'eau par les substances chimiques

- tous les contributeurs de SD doivent être impliqués (ICPE, STEP, émissions diffuses...)
- Second plan National Santé Environnement (2009-2013)^p
- REACH
- ...

2015

SDP : substance dangereuse prioritaire
 SP : substance prioritaire
 NQE : Norme de Qualité Environnementale

Les Plans de Préventions des Risques Technologiques :

>La loi " Risque " 2003 prévoyait la finalisation de l'ensemble des PPRT au niveau national pour fin juillet 2008. Ces délais étaient très ambitieux et peu réalistes.

Le passage de la Méthode déterministe à la méthode probabiliste a contribué à ce retard en compliquant la révision des études de danger aussi bien pour les industriels que pour les DRIRE en charge de la réalisation des cartes d'aléas. L'élaboration de chacun des PPRT est un processus long.

C'est la concertation, au cœur de la démarche d'élaboration, qui détermine le calendrier.

Etat des lieux des PPRT :

A ce jour, en France, seuls 4 PPRT ont été prescrits et approuvés sur les 421 à élaborer.

En PACA, 27 PPRT sont à élaborer et à ce jour seul le PPRT de Butagaz à Bollène est prescrit et approuvé.

Pour les 26 PPRT qui restent :

- 3 étaient en voie de prescription fin 2008 (TOTAL la Mède, Albemarle et Arkema ST Menet)
- 8 sont prêts à la prescription (dont Primagaz, Arcelormittal, ...)
- 5 devraient être prescrits d'ici février 2009 (dont Sanofi sistéron, Stogaz...) et 1 d'ici fin avril 2009 (PPRT de Fos Est)
- 9 PPRT reste à élaborer dès 2009 (Arkema ST Auban...)
(chiffres présentés par la DRIRE PACA lors de la plénière de SPPPI PACA du 16 décembre 2008)

Comment se passe la mise en place de ses plans chez les industriels de PACA ?

(Enquête menée auprès des adhérents d'Environnement-Industrie)

Quelles sont les principales difficultés de mise en place des PPRT ?

Comme le montre l'état de lieux ci-dessus, la plupart des industriels de PACA sont au début du processus PPRT avec la prescription (révision des études de danger au format MMR, études complémentaires, 1ers rendus de carte des aléas...).

A ce jour les principales difficultés rencontrées dans la mise en place des PPRT concernent :

- les délais à tenir,
- coûts importants liés à la réalisation des études et aux ressources nécessaires,
- le temps d'étude non négligeable
la rigueur de la méthode.

Des retours réguliers de la DRIRE, au fur et à mesure des rendus des EDD, permettrait aux industriels d'anticiper les compléments et leurs éviterait de devoir répondre dans l'urgence à des demandes complémentaires.

Quel regard portez-vous sur les CLIC rendus obligatoires dans les PPRT ?

En général, les CLIC permettent d'instaurer un débat avec les différents acteurs institutionnels et associatifs au plan local.

Certains ne voient pas l'intérêt de ces CLIC surtout à cause de la technicité du sujet difficile à maîtriser par les différents acteurs. Pour d'autres, le débat a davantage porté sur les risques sanitaires que sur les risques majeurs.

Avez-vous, dans le cadre des PPRT, réalisés des investissements visant à réduire les risques à la source ? si oui lesquels et pour quels montants ?

Les modifications, actions et investissements envisagés ou réalisés par les industriels dans le but de réduire le risque à la source, tels que l'augmentation de la fiabilité des systèmes auto-protecteur et l'amélioration de la détection à la source des fuites potentielles... peuvent engendrer des coûts de 4 à 5 millions d'Euros d'investissements pour un établissement.

Que pensez-vous du PPRT depuis la méthodologie employée jusqu'au financement tri-partite?

Même si la méthodologie est extrêmement lourde, elle n'est pas à remettre en question car elle est source de progrès. L'utilisation qui en sera faite et le résultat de la mise en place de ces plans restent cependant à démontrer. En effet, les rares 1ers retours semblent indiquer qu'une fois confrontés à la réalité du terrain, son application n'est pas si évidente.

Le financement tri-partite semble être un leurre pour l'industrie dans la mesure où les réductions des risques à la source sont privilégiées et que ce coût incombe aux industriels.

Commentaire libre sur le PPRT

Bien que le PPRT soit annoncé comme un bon outil de développement durable d'une activité dans son environnement les conséquences seront inévitablement la limitation des possibilités de développement pour les activités à fort potentiel de danger sur les sites existants, et donc un risque important de délocalisation vers des pays où la réglementation est moins contraignante.

Pour information :

www.pprt-paca.fr

Le site des PPRT de la région PACA est en ligne depuis le 15/12/2008, il permet d'accéder aux documents qui constituent le PPRT (cartes, notice de présentation, règlements,...), mais aussi de se procurer de l'information générale sur la démarche PPRT.

www.clic-paca.fr

Les présentations supports de la formation des membres de CLIC, portant sur les risques industriels majeurs, et sur les règles d'établissement des PPRT, sont disponibles en ligne, rubrique Formation.



N°3014 Offre

Offre gratuite (sauf transport) de 756 kg d'acide nitrique 62% conditionné en bidons plastiques. Quantité fractionnable.

N°3072 Offre

Vend 30 tonnes de PEHD Broyé Lavé Floréal MFI 0.30 - Grille 14 - Conditionnement big-bags sur palettes (Photos et échantillons sur demande).

N°3089 Offre

Vend 11 tonnes d'ABS / ABS-PC Broyé Floréal en provenance DEEE conditionnement en big-bag sur palette (photos et échantillons sur demande).

N°3090 Offre

Vend 3,3 tonnes de POM COPO injection broyé naturel marque SNIATAL M5 issu de pièces et carottes. Conditionnement en big-bag sur palette (photos et échantillons sur demande).

N° 3118 Offre

Cède 1500 kilos de résidus de graisse provenant d'huile végétale usagées.

N°3120 Offre

Vend de 1 à 1,5 T par mois de papiers et cartons usagés (majorité cartons d'emballage - production régulière).

N° 3147 Offre

Cherche à valoriser des mandrins en carton toutes dimensions (600-1200-1300 ...de longueur).

N°3162 Offre

Propose carbonate de calcium issus du procédé papetier en vrac (siccité > 85 %), produit conforme à norme amendement calcique papetier.

N° 3163 Offre

Propose sous-produits d'activité parc à bois : mélange de petits rondins, écorces sciures, flashes, etc à classer (présence de pierres).

N° 3167 Demande

Recherche huile végétale usagée pour revalorisation tournesol, colza, soja ...

N° 3191 Offre

Vend 20 tonnes de PA Injection broyé floréal issu de pièces - conditionnement 18 big-bags sur palettes (photos et échantillons sur demande)

N°3318 Offre

Donne 100 palettes par trimestre de dimensions et qualité différentes: 120 x 80 cm, 100 x 120, 120 x 120. Certaines palettes nécessitent d'être retapées.

N° 3350 Offre

Vends 5 T 100 de PEHD Broyé Floréal MFI 0.10/0.15 sous 2.16 kg conditionnés en 6 Big-bags (Photos et échantillons sur demande)

N° 3351 Offre

Vend 15 T de PEHD Broyé Vert Kaki (-1% mousse PE) MFI 0.95 conditionnés en 24 big-bags sur palettes (Photos et échantillons sur demande)

N°3352 Offre

Vend 3 T 500 de PMMA Broyé Cristal et Floréal (séparés) conditionnés en 3 big-bags sur palettes (photos et échantillons sur demande)

N°3353 Offre

Vends 1 T 200 de PC Broyé cristal conditionné en big-bag sur palette (photo et échantillon sur demande)

N° 3354 Offre

Vends 2 T 800 de PP Broyé Lavé blanc à 95% MFI 20 sous 2.16 kg conditionnés en 3 big-bags sur palettes (Photos et échantillons sur demande)

N°3355 Offre

Vend 1 T 350 de PP Broyé Jaune MFI 4.85 conditionnés en 2 big-bags sur palettes (Photos et échantillons sur demande)

N° 3356 Offre

Vend 1 T 275 de PP Injection EXXON Gris (1er choix) conditionnés en sacs de 25kg sur 1 palette (Photo et échantillon sur demande)

N° 3357 Offre

Vend 3 T 500 de PVC R cristal à 95% (feuille) conditionnés en balles sur palettes (photos et échantillons sur demande)

N°3358 Offre

Vend 5 T de PEHD HPM Broyé Lavé Floréal MFI 2.33 sous 21.6 kg conditionnés en big-bags sur palettes (Photos et échantillons sur demande)

N°3359 Offre

Vend 94 futs cartons agréés transport matières dangereuses UN 1GY/200/S BVT 195166 diam 571.5mm ht 840 mm cont. 200L avec sache PE interne coloris kraft ouverture totale. Valeur 17.75€ HT neufs - faire offre

N°3386 Offre

Propose 20 T mensuel de chutes de cartons Toutbois avec couches PE - conditionné en balles de 300 kg - Provence-Alpes-Côte d'Azur Corse Dep 06

N°3395 Demande

Recherchons par 10/20 tonnes lots EPDM vulnalisé

N°3401 Demande

Recherchons 20 tonnes broyés PMMA qualité injection type feux de voiture coloris mêlés transparent

N°3413 Demande

Achète toutes quantités : SURLYN résine ionomère (thermoplastique) - coloris naturel et/ou mêlés - à broyer ou broyé - Conditionnement et modalités d'échange à définir.

Les propositions ci-dessus correspondent à un échantillonnage des annonces PACAC. Vous pouvez consulter toutes les annonces de la Bourse sur le site www.bourse-des-dechets.fr, ainsi que les coordonnées des annonceurs, après inscription. Ce service, ainsi que la parution de vos propres annonces, vous est offert par le réseau consulaire PACAC.

Quelques recommandations concernant la rédaction de vos annonces :

- l'annonce commence OBLIGATOIREMENT par un verbe de type "Offre" ou "Demande" ou "Vend" ou "Achète" ou "Recherche" ou "Cède" ou "Propose" ou ...
- l'annonce mentionne TOUJOURS une quantité (tonnes, litres, nb...)
- l'annonce ne mentionne qu'un SEUL nom de matériau (sinon impossible d'attribuer un code déchet à celle-ci), à mentionner à l'inscription si possible.
- l'annonce donne EVENTUELLEMENT une fréquence de mise à disposition du déchet, un prix, des détails sur le conditionnement, les modalités de l'échange (enlèvement à la charge du repreneur par exemple).
- l'annonce NE DOIT PAS donner d'indication sur le lieu de la marchandise, les coordonnées (téléphonique ou mail) de l'offreur ou du demandeur. Seules les sociétés inscrites ont accès à ces informations.

Tunisie Grand projet environnemental.



L'impact environnemental et sanitaire lié à la gestion des déchets est particulièrement sensible. C'est pourquoi, en réduire son phénomène représente l'enjeu majeur du Grenelle de l'Environnement.

Groupe PIZZORNO Environnement, spécialiste du traitement des déchets, notamment l'exploitation des ISDND -, certifiées ISO 14 001 -, s'est vue confier un chantier colossal pour l'exploitation et la réhabilitation d'une décharge d'ordures ménagères à environ 10 km de Tunis. " Nous souhaitons apporter notre savoir-faire et coopérer ainsi à une démarche environnementale responsable avec nos partenaires " propos recueillis par Lionel Patrier - Directeur de Branche.

Notre planète est en danger
Comme tous les pays du monde, la Tunisie est confrontée au problème épineux de la gestion des déchets. L'environnement et les dégâts qui lui sont causés ne peuvent plus être ignorés. On ne peut plus se voiler la face, notre planète va mal ; la croissance économique, le développement industriel, l'augmentation des populations défigurent notre Terre.

Une prise de conscience collective
Pour ces raisons, la Tunisie, pays de plus de 10 millions d'habitants, ouvre ses portes aux entreprises étrangères qui souhaitent investir et y apporter leurs compétences. Cet important contrat, premier partenariat tunisien public - privé, s'inscrivant sur la voie du Développement Durable, contribue à rendre notre planète moins polluée. Il vise à assurer d'une part, une gestion pérenne et intégrée de 2,5 Mm3 de déchets ménagers et assimilés sur 5 ans, d'autre part, de préserver un cadre environnemental (dépollution du sol, amélioration de la gestion des eaux de ruissellement interne, mesures d'accompagnement de la faune et la flore, de la qualité de l'air et diminution des nuisances olfactives).

Des engagements sociaux et environnementaux concrets
Des mesures d'intégration sociale des recycleurs (personnes vivant sur les décharges pour récupérer la matière valorisable) seront prises dans le cadre d'un plan de création d'emplois à long terme. Des habitations seront mises à disposition permettant une sédentarisation des récupérateurs.

Considérée comme la plus importante décharge de l'agglomération du Grand Tunis, un dispositif sera mis en place dès Mars 2009 pour le drainage et l'épuration des lixiviats (liquides résiduels provenant des déchets), ainsi que le captage et

la valorisation des gaz issus de la dégradation des matières organiques (biogaz).

En lieu et place, un projet ambitieux d'intégration paysagère verra le jour. La construction d'un système d'irrigation des champs cultivés, la réalisation d'une serre et la création d'espaces verts concourent à protéger les écosystèmes et accompagner la Tunisie à son essor touristique.

Les trois enjeux du Développement Durable seront ainsi réunis pour ce projet d'envergure : préservation de l'environnement, équité sociale et efficacité économique.

(1) Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux, classées pour la Protection de l'Environnement



>Corinne Zanieri
Attachée de Direction
Chargée d'études et de communication
Groupe PIZZORNO Environnement



TOP INDUSTRIE 2008

Environnement-Industrie a organisé le volet environnement de la troisième édition de TOP INDUSTRIE (Valorisation de l'industrie régionale auprès du grand public et des responsables économiques et politiques locaux).

Au programme, 3 conférences sur la qualité de l'air et les risques industriels, ainsi qu'un stand Environnement afin de promouvoir les actions des industriels dans ce domaine.

NOUVEAUX ADHERENTS

Les sociétés industrielles ETS MORIANO (St Laurent Du Var (06)) et la SOCIETE PROVENCALE DES BITUMES (Châteaurenard (13)) ont adhéré à l'association au cours du 2ème semestre 2008

NOUVEAUX MEMBRES ASSOCIES

Les membres associés d'Environnement-Industrie comptent 3 nouvelles sociétés puisque NORISKO ENVIRONNEMENT et BERTIN TECHNOLOGIES nous ont rejoint au cours du 2ème semestre 2008 et AXE-SOUFFLOT en ce début d'année.

FORMATION COV

El a organisé, le 16 octobre 2008, une formation sur la réduction des émissions de COV animée par Mme DELAHAYE, Ingénieur chimiste. Cette session a permis aux participants de mieux appréhender la réglementation (choix entre VLE et SME), le Plan de Gestion Solvant, le Schéma de Maitrise des Emissions et les techniques de traitement des COV. Cette journée a initié de nombreux échanges, que ce soit avec la formatrice ou entre industriels sur les questions de chacun face à cette problématique. Le questionnaire remis en fin de journée a mis en évidence la grande satisfaction des participants sur la cohérence de la formation par rapport à leurs attentes, sur l'intervention et la prise en compte des questions de la formatrice, et sur l'organisation matérielle.

FORMATION GEREP

Environnement-Industrie a organisé une deuxième session de formation, le 27 Novembre dernier, sur " Comment remplir la déclaration annuelle des rejets sur internet (GEREP) ". Cette formation décentralisée a été dispensée par le CITEPA (Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique), organisme également en charge du " retour d'expérience " sur le GEREP auprès des autorités compétentes afin d'améliorer l'outil de déclaration. Le CITEPA a d'ailleurs proposé un appui aux entreprises ayant suivi la formation pour répondre à leurs questions. L'enquête de satisfaction a montré que la formation répondait bien aux attentes des stagiaires.

COLLOQUE " NOUVELLES TECHNOLOGIES ET ENERGIES DE DEMAIN "

Co-organisé par l'Association Technique du Gaz (ATG), l'Association Française des Technologies du Pétrole (AFTP), l'Association pour les Economies d'Energie (ATEE), Union Régionale des Ingénieurs et Scientifiques (URIS) et

Environnement-Industrie (EI) le 3 décembre 2008. Ce colloque, destiné aux étudiants, entreprises, industriels et bureaux d'études a présenté les grandes énergies d'aujourd'hui et leur avenir ainsi que les nouvelles technologies.

EN 2009...

L'association a pour objectifs de monter à minima 2 formations décentralisées et 1 journée technique d'information sur des thématiques d'actualité répondant aux attentes des ICPE de PACA en lien avec l'Environnement et les Risques.

Environnement-Industrie continuera de développer l'information de ses adhérents au travers des demi-journées d'information et de concertation qu'elle organise, des lettres infos qu'elle diffuse régulièrement mais également de son réseau.

Elle souhaite notamment exporter d'avantage ses réunions d'information dans tous les départements de la région.

Un questionnaire, mis en place dans le but d'organiser ces réunions en adéquation avec vos besoins, est disponible en page centrale dans le cahier détachable. Pensez à nous le retourner!

Pour en savoir plus :

<http://www.environnement-industrie.com>

OUTILS

LE GUIDE REX (Retour d'Expérience)

Le guide REX vient de sortir, il est en ligne sur le site d'Environnement-Industrie www.environnement-industrie.com rubrique PUBLICATIONS

Depuis de nombreuses années, les grands groupes industriels ont mis en place une démarche de REX visant à analyser tout accident ou incident, toute anomalie, tout écart pour en déterminer les circonstances, les enchaînements, les causes et pour en définir les actions et enseignements permettant d'en prévenir la répétition.

Cette démarche est moins déployée dans les installations de plus petite taille qui ne disposent pas toujours, ni de la culture sécurité, ni de moyens appropriés.

L'objectif de ce guide, réalisé en collaboration par Environnement-Industrie, le SPPPI PACA, le SPPPI Toulouse et l'ICSI, est de développer la pratique du REX dans les installations industrielles exploitées par des PMI.

Il propose

- des outils pratiques directement utilisables ou bien facilement adaptables à votre entreprise, son activité, ses moyens ;
- des conseils pour intégrer la démarche REX dans votre organisation.

Etablissement :
Activité(s) principale(s) :
Code NAF :
Adresse :
Code postal : **Ville :**
Tél. : **Fax :**
Site internet :

Directeur de l'établissement :
Tél. : **Fax :**
E-mail :

Responsable environnement :
Tél. : **Fax :**
E-mail :

Responsable sécurité :
Tél. : **Fax :**
E-mail :

Vous êtes une ICPE de PACA : Adhérez à l'association :

Adhère et joint un chèque de 150 euros* pour la première année de cotisation
(Pour la deuxième année, la cotisation sera calculée sur la base commune aux adhérents)

Vous êtes une Eco Entreprise : Devenez membre Associé :

S'inscrit et joint un chèque de 200 euros* en règlement de sa cotisation annuelle

* Chèque à établir à l'ordre de l'association Environnement-Industrie

Nom et fonction du répondant :
.....
Date :
Signature :

Merci de bien vouloir renvoyer ce bulletin à Environnement-Industrie
35 rue Sainte Victoire - BP 21856 - 13221 Marseille Cedex 01
contact@environnement-industrie.com



Pour tout renseignement complémentaire contactez-nous ou consultez notre site internet : www.environnement-industrie.com

Département Energie Process Environnement

Des services et des réalisations en :

Environnement

- ▶ Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NOx, COV, Odeurs, etc.)
- ▶ Traitement et valorisation de déchets et effluents

Energie

- ▶ Bilan Carbone®, Efficacité énergétique industrielle,
- ▶ Production d'énergie renouvelable (solaire, biomasse)
- ▶ Production d'énergie innovante (piles à combustible, oxycombustion)

Maîtrise des risques industriels

- ▶ Etudes réglementaires (DDAE, EDD, PDI, ATEX, HAZOP, etc.)
- ▶ Expertise incendie-explosion

